L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

PARAIT, RUE DES CARMES, No 17

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE, 24 FEVRIER 1884.

L'Explorateur sous-marin.

A Nice on ne parle que d'un appareil gigantesque, qui doit arriver prochainement dans le port et emmener les touristes au fond de la mer!

Il s'agit de l'"Explorateur sous-marin" le *Neptune*, actuellement en construction à Lyon. Le constructeur, M. Mathieu, qui l'a renvoyé son journal, a bien voulu me donner les détails les plus précis et les plus intéressants sur l'engin nouveau, destiné à fouiller le mystérieux "empire des mers" et à y promener les gens du monde, comme autrefois M. Henry Giffard promenait ses curieux dans les airs.

Ce que Mayne-Reid et Jules Verne ont imaginé se réaliserait donc? Ma foi, ceci tient autant de la science pure que du roman; et on ne sera pas moins étonné de l'apparition de cet appareil curieux qu'on ne l'a été, ces temps-ci, par le récit merveilleux des sondages pratiqués dans la mer de Sargasses, à 5 milles mètres de fond, sous la direction de l'éminent professeur du Museum d'histoire naturelle, M. Alphonse Milne Edwards, à bord du *Talisman*.

L'idée première de l'Explorateur sous-marin appartient à M. Cecil, qui l'a cédée à une société en 1883.

Cette Société, composée d'ingénieurs et de savants compétents, en a confié l'étude et la construction à l'usine Mathian de Lyon, qui fabrique toutes les pièces, depuis les plus petites armatures jusqu'aux cuirasses les plus puissantes du monstre.

L'Explorateur a la forme d'un immense cylindre, tout en acier. Sa hauteur totale est de dix mètres cinquante. Le corps principal mesure six mètres cinquante de haut; il est surmonté d'un collet par lequel on entre dans l'appareil, et qui, celui est fermé lui-même par un tampon dont le poids respectable est de mille kilogrammes. A peine êtes-vous introduit dans l'Explorateur sous marin par le couloir d'entrée de la partie supérieure, qu'un poids de deux mille livres retombe sur vous et vous enferme.

Pour sonlever le tampon et livrer passage aux aliants et venants de l'étonnante machine, un piston fonctionne au milieu de l'escalier tournant qui descend dans le ventre du *Neptune*.

Le diamètre de ce ventre est de trois mètres. On pénètre dans son premier organe, qui est la chambre de l'ingénieur, —poste où se trouvent tous les appareils nécessaires à la mise en marche du colosse, qui monte, descend, circule sous l'eau par ses propres moyens.

De là on pénètre dans le second organe, qui est le salon des voyageurs. Cette chambre centrale peut contenir quinze personnes. Elle est munie d'une lanille en cristal qui a coté dans les deux mille francs à elle seule. Tout autour du salon, d'autres lentilles sont disposées pour examiner à l'aise la faune et la flora des plaines liquides. Nous voilà loin des dioramas du temps jadis. C'est au fond de la mer aujourd'hui, et sans danger aucun pour la vie humaine, que les touristes curieux de voir du nouveau s'en iront chercher des spectacles réservés jusqu'ici aux seuls plongeurs de profession!

Le salon, très confortablement aménagé, sera éclairé par des lampes Swan, tandis que cinq forts foyers à arc voltaïque répandront de la lumière les poissons affolés et tournoyant au bandes fantastiques autour du *Neptune*.

Le *Neptune* sera relié par des câbles au *Yacht Station*, steamer construit pour opérer de conserve avec l'explorateur sous-marin, et bord duquel sera installé un *laboratoire*, tandis que les appareils télégraphiques indiquant à quelles profondeurs se trouvent les voyageurs et permettant de correspondre avec eux.

Le troisième organe est, scientifiquement, le plus curieux des trois.

C'est la chambre à lest mobile et liquide. C'est le cœur de l'invention, et c'est ce qui la rend pratique non seulement pour des explorations de physique amusante et d'histoire naturelle à la portée des gens du monde, mais aussi pour les plus difficiles travaux de la marine: renflouage, inspection des navires, constructions sous-marines, coupe phares, des ports, inspection des torpilles, etc.

Tous ceux qui ont pâli sur les "Précis de physique" dont on nous a trop peu nourris au collége, se rappellent le principe d'Archimède: "Tout corps plongé dans un liquide perd une partie de son poids égale au poids du liquide déplacé." C'est sur ce principe qu'est basée la mise en marche de l'explorateur.

Ouvre-t-on le robinet qui permet à l'eau de mer d'entrer dans la troisième chambre qui lui est réservée? Le monstre sous-marin, devenant plus lourd que l'eau qu'il déplace autour de lui, s'enfonce graduellement dans la mer.

Fait-on manœuvrer les pompes et un appareil d'expulsion dont la description serait un peu compliquée ici, mais dont le jeu sera des plus simples? L'appareil et ses voyageurs, redevenant plus léger que l'eau, remonte à la surface, et sa course est graduée par l'ingénieur qui repousse plus ou moins d'eau comme l'aéronaute, ouvrant sa soupape, lâche plus ou moins de gaz pour modifier sa marche à volonté.

Les travaux de l'Explorateur seront terminés dans quelques jours, et l'appareil sera à Nice dans un mois. Ce sera la grande attraction de la saison.

Organisera-t-on une petite roulette au fond de la mer? Voilà ce que je voudrais savoir.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la partie de cartes d'une Odessa va devenir une possibilité,—une réalité.

La science abuse!

PIERRE GIFFARD.

UNE DEPOSITION VAGUE.

Il y a des justiciables qui poussent à l'abus la production des témoins favorables à leur cause; est-ce économie? (Les parties pryant leurs témoins en matière de citation directe.) Est-ce discrétion à l'endroits des moments du tribunal? Toujours est-il que Jomard, qui, à l'entendre, aurait pu amener une masse de témoins, s'est contenté d'en choisir un dans le tas, tant sa cause est bonne!

Qu'ont vu ceux qu'il a négligé de faire entendre? On peut en avoir une idée par la déposition de celui qu'il leur a préféré.

Jomard a reçu un coup de pied de Vasselon, et c'est la preuve de cette voie de fait qu'il s'agit d'établir contre Vasselon, qui nie formellement.

M. le président, au plaignant.—Oh avez-vous reçu ce coup?

Le plaignant—A Montmartre.

M. le président—Je vous demande à quelle place!

Le plaignant—Place Saint-Pierre.... Ah! bon, à quel endroit?

M. le président—Nous allons entendre le témoin.

Le plaignant—Oh! il y en a une masse qui ont vu l'affaire.

M. le président—Il n'y a pas besoin d'une masse de témoins pour cela.

Le plaignant—C'est ce que je me suis dit alors, je n'en ai assigné qu'un.

L'unique témoin est appelé; il lève la main avec élan, comme s'il voulait attraper une mouche au plafond, jure d'une façon solennelle de dire la vérité; après quoi, il déclare ceci:—Ma foi! j'ai vu M. Jomard qui se chamaillait avec un autre m' semble.

M. le président—Un autre.... celui-ci! (indiquant le prévenu.)

Le témoin, l'examinant—Heu.... oui ... m'semble.

M. le président—L'avez-vous vu frapper Jomard?

Le témoin—Oh!.... je crois qu'il n'y pas eu de coups....

Jomard—Comment! il n'y a pas eu de coups?

Le témoin—Il me semble. [Rires.]

M. le président—Le tribunal ne peut pas juger sur des incertitudes.

Jomard—C'est positif et certain. Tâchez de dire ce qui est; car, messieurs, il a vu aussi vrai que Jomard est mon nom.

Le témoin, cherchant—.....Dame.... j'ai vu et je n'ai pas vu.... Je dis ce que j'ai vu..... m' semblo.

Jomard—Est-il obstinant avec son m' semble!

Le témoin—Je vous trouve bon, père Jomard. J'ai fait un serment devant Dieu de dire les hommes pour dire ce que je sais au juste; je ne veux pas être un faux témoin.

Jomard—Je lève la main qu'il a vu; j'ai bien vu qu'il a vu.

M. le président—Enfin, nous ne pouvons pas le forcer à dire qu'il a vu, s'il ne l'a pas vu.

Le prévenu—Je la lève que je n'ai pas donné de coup de pied à monsieur; il l'a rêvé.

Jomard—Oh! rêvé, et j'en ai encore le bleu; je vas le montrer au tribunal. [Il s'apprête à retrousser son pantalon.]

M. le président—Non, non, c'est inutile.

Jomard—Un rêve qui fait venir des bleus....

Le tribunal renvoie le prévenu des fins de la plainte et condamne Jomard aux dépens.

Le témoin revient à la barre.

M. le président—Qu'est-ce que vous voulez?

Le témoin, présentant sa citation—C'est pour mes quarante sous.... Je voudrais m'en aller.

L'audiencier—Celui qui vous a cité vous payera. Retirez-vous!

Jomard—Moi? Je le payerai pour vous dire: M' semble, et me faire condamner!

Le témoin—Voyons, je veux mes quarante sous.

M. le président—Faites sortir ces hommes.

Jomard—Oui, oui, vous les aurez, vos quarante sous.... m' semble.

Le témoin, à Jomard, en sortant.—Donnez-moi-z-en vingt tout de suite, et je vous tiens quitte.

TRANQUILLE COMME BAPTISTE.

Il faut croire qu'il y a eu, autrefois, un nommé Baptiste dont la tranquillité était extraordinaire, puisqu'il a donné lieu à un proverbe; mais enfin, aucun ouvrage ne fait mention de cet homme si difficile à émouvoir, et comme tous les proverbes, celui qu'il a inspiré reste sans explication.

Contentons-nous donc de dire de quiconque possède la qualité en question, qu'il est tranquille comme Baptiste, certain que nous sommes, d'ailleurs, qu'on ne nous demandera pas plus long, et voilà, suffisamment présenté au lecteur, un gaillard dont nous ne savons et n'avons pas à savoir le nom, puisqu'il ne s'agit point ici de rendre compte de l'affaire qui l'amène sur le banc de la police correctionnelle, et qu'il n'a de raison d'être dans notre compte rendu que comme acteur d'intermède.

Pour le mêler plus aisément à ce qui va suivre, appelons-le, tout simplement, Baptiste, et on va voir que ce nom du type de la tranquillité lui est donné à juste titre, puisque, quel que soit le délit dont il aura à répondre, ce qui l'intéresse et le préoccupe n'est pas sa comparution devant la justice.

Le tribunal juge les suites d'un désaccord survenu entre deux cousines [ce que Rabelais nomme appelait des dissensions intestinales.]

Les deux parentes sont mariées et assistées de leurs maris, qui n'ont pas l'air d'être cousins. L'une a donné un soufflet à l'autre, et celle-ci s'est portée partie civile avec l'autorisation de son mari. Quant à la prévenue, si nous avons dit qu'il assiste sa femme, ce n'est pas légalement parlant, c'est comme simple intéressé dans la réparation pécuniaire qui va être réclamée.

M. le président, à la plaignante—Combien demandez-vous de dommages-intérêts?

La plaignante—Cent écus.

Une voix d'homme, dans l'auditoire.—De rente, le sucre et le savon.

M. le président—Qui est-ce qui se permet de troubler l'audience?

La prévenue—Monsieur, c'est mon mari.

M. le président—Nous l'engageons à se taire, sinon nous le ferons sortir.

Le mari de la plaignante—Bravo!

M. le président—Veuillez également vous taire!

Le mari de la prévenue—Bravo!

M. le président—Gardes! faites sortir cet homme!

Le mari de la plaignante—C'est bien fait!

M. le président—Faites sortir également celui-ci.

Cinq minutes les deux cousins; mais il reste les deux cousines.

M. le président—Appelez un témoin!

Une femme, sur le banc des prévenus, jette un cri.

M. le président—Qu'est-ce qu'il y a?

La femme, désignant Baptiste, son voisin de banc—C'est cet homme là qui me pince.

Baptiste indique d'un geste calme qu'il ne sait ce qu'on veut lui dire. L'incident est vidé.

Le témoin appelé est à la barre. Il parle du nez, et c'est bien pour dire qu'il parle de quelque chose, car il ne sait rien.

M. le président—Connaissez-vous ces deux femmes?

Le témoin—Ah! oui.

M. le président—Connaissez-vous leur caractère?

Le témoin—Ah! vous savez..... les femmes, on ne connaît jamais bien leur caractère..... à moins d'être leur mari... et encore! Ainsi, j'ai la mienne, il y a dix-huit ans que nous sommes mariés....

La femme, sur le banc, à Baptiste—Ah ça, est-ce que vous allez recommencer?

Baptiste renouvelle avec calme la mimique ci-dessus.

M. le président—C'est intolérable!

Un second témoin est à la barre et prête serment.

M. le président—Que savez-vous?

Le témoin—Voilà: madame a donné une gifle à madame; du reste, je n'y étais pas.

M. le président—Alors, comment savez-vous cela?

Je ne connais pas, vient de me prendre la taille et de me dire des pornographies à l'oreille.

Baptiste, toujours calme, continue à exprimer son étonnement.

M. le président—Qu'on place cet homme au bout du banc!

Baptiste est conduit à l'endroit indiqué, et pendant ce temps, le témoin, qui le sait, s'est avancé.

—Voilà la chose, dit-il: Madame, qui est l'accusée ici présente, son mari lui avait donné une broche en émétique [probablement améthyste]. Pour lors, madame s'est trouvée mal en l'absence, et on a voulu la